

De l'idée à la mise sur le marché...

RÈGLEMENTATION DES PRODUITS COSMÉTIQUES

Les fondamentaux réglementaires à maîtriser pour sécuriser son activité et éviter les pièges...

NOUVEAUTÉ 2026

COSMETIC VALLEY VOUS PRÉSENTE SON PROGRAMME DE FORMATION
“LES FONDAMENTAUX DE LA RÈGLEMENTATION COSMÉTIQUE”
EN PARTENARIAT AVEC ABCG FORMATION

De l'idée à la mise sur le marché,...

Un module de formation sur-mesure pour tous les acteurs de l'industrie cosmétique,

Comprendre les bases de la réglementation que tout acteur de l'industrie cosmétique doit savoir maîtriser pour sécuriser son activité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir une vision résumée et opérationnelle des étapes clés du développement d'un produit cosmétique.
- Identifier les principales obligations réglementaires applicables aux produits cosmétiques en Europe.
- Analyser une situation simple pour repérer les non-conformités évidentes.
- Utiliser le vocabulaire réglementaire de base, de manière appropriée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Présentation et animation PowerPoint dynamique
- Discussions, échanges et retours d'expérience
- Quiz et questionnaire

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Quiz interactifs tout au long du module de formation pour valider la compréhension des principaux concepts abordés
- Mises en situation issues de cas concrets
- Evaluation des acquis en fin de formation via un questionnaire individuel papier (QCM)

COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre le cadre réglementaire général encadrant les produits cosmétiques en Europe.
- Intégrer les bonnes pratiques et anticiper les exigences réglementaires essentielles pour éviter les erreurs fréquentes.
- Collaborer plus efficacement avec une marque, un laboratoire, un fournisseur ou un distributeur en maîtrisant les bases communes.
- Identifier les impacts essentiels de la réglementation dans son activité professionnelle.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant acquérir les bases de la réglementation cosmétique : marques, fournisseurs, sous-traitants, distributeurs, prestataires de services...

PRÉREQUIS

Aucun prérequis

INTERVENANTE

Cécile GOUZON, Formatrice sur le volet réglementaire cosmétique,

Riche d'une expérience de terrain en laboratoire R&D avec mise sur le marché de plus de 40 produits, notre experte formatrice vous transmet une vision concrète et appliquée du développement cosmétique, de la formulation et de la validation réglementaire.

DATES/ LIEU/ TARIFS

- **Durée** du module de formation : **1 jour, sur 7 heures**
- **Localisation** : Maison de la Nouvelle Aquitaine, 19 rue d'Argenteuil, 75001 Paris
- **Dates : 2 sessions possibles : jeudi 12 mars 2026 ou mardi 24 novembre 2026**
- Groupe de 4 à 10 stagiaires
- **Tarif Adhérent : 650€ H.T** / stagiaire
- **Tarif Non-Adhérent : 780 € H.T** / stagiaire

NB : Possibilité de monter une session en Intra au sein de votre entreprise, à l'attention d'un groupe de collaborateurs, sur demande. Nous consulter > **vbeaujouan@cosmetic-valley.com**

Notre espace de formation Cosmetic Valley à Paris est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour toute autre forme de handicap, merci de vous rapprocher de nos services.



Inscriptions à nos modules de formation en ligne sur notre plateforme Cosmetic Valley Formation >
<https://formation.cosmetic-valley.com/fr/>

Contact référent pour toute question relative à nos programmes de formation ou sujet de handicap >
Véronique Beaujouan : email : **vbeaujouan@cosmetic-valley.com** – Tél. **06 95 62 72 51**

PROGRAMME DETAILLÉ DE LA FORMATION

Première Partie : Préparer et démarrer un développement cosmétique

Sujets abordés :

- Définitions essentielles
- Personne Responsable : rôle & responsabilités
- Ingrédients : restrictions et documents obligatoires
- Packaging : conformité et documentation
- Panorama du règlement cosmétique européen (CE) n° 1223/2009



Deuxième Partie : Valider la conformité avant mise sur le marché

Sujets abordés :

- Tests réglementaires : stabilité, compatibilité, challenge test, tolérance cutanée...
- Evaluation de la sécurité
- Dossier d'Information Produit (DIP)
- Notification sur le portail européen des produits cosmétiques (CPNP)

Troisième Partie : Vendre sans faux-pas réglementaire

Sujets abordés :

- Etiquetage : mentions obligatoires et erreurs fréquentes
- Allégations et critères communs
- Règles applicables à la communication et au Marketing
- Interdiction des tests sur animaux



Quatrième Partie : Sécuriser la production et la commercialisation

Sujets abordés :

- Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)
- Contrôle Qualité
- Cosmétovigilance et suivi post commercialisation
- Autorités compétentes et rôles de l'ANSM et de la DGCCRF en France

